

Séance publique du 21 janvier 2008

Délibération n° 2008-4689

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Secteur des Platanes - Voie nouvelle de desserte de l'opération d'habitat adapté pour le relogement des gens du voyage sédentarisés - Individualisation d'autorisation de programme pour les travaux**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial sud

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'opération d'habitat adapté pour le relogement des gens du voyage sédentarisés à Saint Genis Laval, qui sera réalisée par l'Opac du Grand Lyon pour le compte de la ville de Saint Genis Laval, consiste à construire 18 maisons jumelées répondant à des normes d'habitat spécifiques, et notamment la possibilité de stationner une caravane à proximité de l'habitation.

Dans le même secteur, la Communauté urbaine aménagera une aire d'accueil de 16 places pour les gens du voyage.

L'étude de faisabilité de l'Opac du Grand Lyon, puis l'étude réalisée par le Centre d'études techniques de l'équipement (Cete) concernant la desserte de la zone industrielle de la Mouche pour le compte de la Communauté urbaine, validées par la ville de Saint Genis Laval, avaient souligné la nécessité de réaliser, préalablement à ces projets, une voirie communautaire de desserte et de liaison avec les voies communautaires déjà existantes que sont la rue Guilloux et le chemin des Platanes.

Concernant les études, l'élaboration du programme de l'opération a été confiée par la Communauté urbaine au bureau d'étude Carlys et les études de maîtrise d'œuvre au bureau d'études Egis.

Le financement des études de maîtrise d'œuvre a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme de 100 000 € par délibération du conseil de Communauté du 12 février 2007.

L'estimation globale des travaux à l'issue des études de maîtrise d'œuvre est de 837 000 € TTC comprenant :

- la réalisation de la voie de liaison est-ouest et de la noue paysagère pour la gestion des eaux pluviales,
- l'aménagement de la voirie à sens unique nord-sud, d'une emprise de 8,50 mètres, et de la voirie également à sens unique, d'une emprise de 6,50 mètres, située entre l'aire d'accueil et le programme d'habitat adapté,
- la réalisation d'un réseau d'eaux usées séparatif d'une longueur de 150 mètres,
- la réalisation d'une canalisation d'eau potable d'une longueur également de 150 mètres.

Le coût global du projet, études incluses, s'élève à 937 000 € TTC.

Les travaux, dont le planning de réalisation devra être cohérent avec ceux du programme d'habitat adapté et de l'aire d'accueil, pourront se réaliser au 2^e et au 3^e trimestre 2008.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du Bureau le 10 décembre 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme :

DELIBERE

1° - Approuve le projet de création de la voie de desserte de l'opération d'habitat adapté pour le relogement des gens du voyage sédentarisés à Saint Genis Laval, pour un coût global prévisionnel estimé à 937 000 € TTC.

2° - L'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 1431 est complétée pour un montant de 837 000 € répartis comme suit :

- 721 000 € sur le budget principal, à prévoir sur l'exercice 2008,
- 60 000 € sur le budget de l'assainissement, à prévoir sur l'exercice 2008,
- 56 000 € sur le budget des eaux, à prévoir sur l'exercice 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,